

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0033531

Optique

164479

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1594

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL HITMI Halima

Date de naissance : 26/12/1967

Adresse : 147 Rue Mohamed SMITHA APT 504

CPA

Tél. : 05 22 20 45 45 Total des frais engagés : 155,66 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr ASMAOUN Ahmed

Spécialiste de Maladie de l'Appareil Digestif et Endocrinolo^gie
Place de La 1^{re} Février = 8, Bd Khouribga 2^{eme} Etage Dépt 0^{me}
Casablanca Tél 0522.91.58.50/41

Cachet du médecin :

Date de consultation : 11/01/2019

Nom et prénom du malade : EL HITMI Halima Age :

Lien de parenté : Filleme

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CPA

Le : 07/06/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
Mars 2013	Acte 1	1	100,00	Signature et cachet du Médecin

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
GRANDE PHARMACIE Mme PLACE	11/12/13	ASS, 50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Signature			

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des travaux
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
	DATE DU DEVIS			
	DATE DE L'EXECUTION			
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Dr ASMOOUN Ahmed

SPECIALISTE DES MALADIES DE L'APPAREIL DIGESTIF

ESTOMAC, FOIE, INTESTIN

Chirurgie anale: Hérmoroides, Fistules, Fissures

Endoscopie digestive

Ex ASSISTANT TITULAIRE D'ENDOCRINOLOGIE ET DIABÈTE

Ex. ENSEIGNANT A LA FACULTE DE MEDECINE DE

CASABLANCA

الدكتور أسمون أحمد

إختصاصي في أمراض الجهاز الهضمي

جراحة المخرج وال بواسر

داخلي سابق بقسم أمراض السكر والغدد

مدرس سابق بكلية الطب

بالدار البيضاء

Casablanca le : ١٢.٥.٢٣ الدار البيضاء في :

El Hdimi Al Jilma

DH

30,50

40,40

DH

DH

23,00

DH

GRANDE PHARMACIE DU MAROC
Mme DEBBAGH BENNIS Naima
Place Bandoeng Casablanca
Tel 05 22 30 42 28

GRANDE PHARMACIE DU MAROC
Mme DEBBAGH BENNIS Naima
Place Bandoeng Casablanca
Tel 05 22 30 42 28



DH



23,00

DH



X

GRANDE PHARMACIE DU MAROC
Mme DEBBAGH BENNIS Naima
Place Bandoeng Casablanca
Tel 05 22 30 42 28

8, Bd Khouribga N° 10 - 2ème Etage Tél : 05 22 31 58 41 / 50 - Fax : 05 22 31 58 50

ICE : 002215254000088 - INPE : 091013169

- An - w - M - a - u - n

14.6.02, VLG

Mme DEBBAGH BENNIS Naima
Place Bandeeng - Casablanca
Tel. 05 22 30 42 28

GRANDE PHARMACIE DU MAROC
Dr. Specia
Dr. Khouribga
Casablanca

155,50

PPV:20DH00
PER:12/23
LOT:J3023

፩

የኢትዮጵያ - የደቡብ - የደንብ - የደንብ ቤት - የደንብ ማስተዳደር

የደንብ ቤት



መታወቂያ አድራሻ አውጥቶ

የደንብ

• መሬት
• ጥና
• ስጋል

በአዲስ አበባ

የደንብ ቤት የደንብ ቤት ®

DoliGrippe®

Paracétamol - Vitamine C - Maléate de Phéniramine

ADULTE

Spasmyl®

Trimébutine

PPV
LOT
23.00
G187 DH
PER 11/25

Flacon de 250 ml
de suspension

Granulés pour
suspension buvable
en flacon



Laboratoires SYNTHEMEDIC
20-22, Rue Zoubeir Bnou El Aouam
Roches Noires - Casablanca

ميتو وسباسميلا®

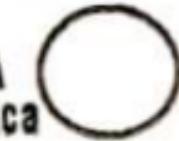
سترات ألفيرين 60 ملغ سمتكون 300 ملغ

METEOSPASMYL® B 20 caps molles

Alvérine citrate 60 mg / Siméticone 300 mg

P.P.V. : 40,40 DH

Distribué par COOPER PHARMA
41,rue Mohamed Diouri - Casablanca



20 كبسولة لينة

عن طريق الفم

ن.ت. الإنتاج : FAB / N.ص. : EXP /
رقم الحصة / LOT :

V0329

06-2022

06-2025

مايوني
سبندرلر

ميتو وسباسميلا®



للكبار

ابتداء من 15 سنة

10 حمولات
عن طريقة المخزج

أندو فارم

أندوميتسين

100 ملغ



PHARMA 5

81,20